

**Engagement de la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de Velaux**

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;
- La loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 de Simplification de la Vie des Entreprises et portant dispositions diverses de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (SVE) ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite "loi 3DS" ;
- La délibération n°HN 001-8065/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- La délibération cadre n° URBA-001-12092/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 approuvant les schémas des procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme applicables sur la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération du Conseil Municipal du 28 décembre 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Velaux ;

- La délibération du Conseil de la Métropole n° URB 007-18/09/2025-CM du 18 septembre 2025 sollicitant de la Présidente l'engagement de la procédure n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Velaux ;
- L'arrêté n°24/586/CM du 24 décembre 2024 de Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pascal Montecot, premier vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La demande écrite formelle de la commune auprès de la Métropole sollicitant la modification du document d'urbanisme du 11 juillet 2025 ;
- Le PLU de la commune de Velaux en vigueur.

CONSIDÉRANT

- Que le Plan Local d'Urbanisme est un document qui nécessite continuellement de s'adapter à la dynamique du territoire, notamment en raison des politiques publiques communales et métropolitaines à mettre en œuvre sur le territoire ;
- Que la commune de Velaux a pour objectif l'implantation d'un « pôle administratif » ainsi que le reclassement de certains secteurs pour la création de logements sociaux en intégrant une servitude de mixité sociale ;
- Que la modification n°4 envisagée aura dès lors pour effet de modifier les pièces suivantes :
 - Règlement
 - Zonage ;
- Que la procédure de modification n°4 fera l'objet d'un examen au cas par cas au titre de l'article L104-28 du Code de l'urbanisme ;
- Que les modifications du document d'urbanisme projetées relèvent du champ d'application de la procédure de modification conformément au Code de l'Urbanisme.

ARRÊTE

Article 1 :

Il est prescrit une procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux.

Article 2 :

Le projet de modification sera notifié aux personnes publiques associées et soumis à enquête publique selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Reçu au Contrôle de légalité le 29 septembre 2025
Publié le 29 septembre 2025

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 24 septembre 2025

**"Pour la Présidente et par délégation"
Pascal MONTECOT**

**Reçu au Contrôle de légalité le 29 septembre 2025
Publié le 29 septembre 2025**